



VISITE DU CHANTIER DE DIVERSIFICATION ET DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES DU VAL DE DURANCE

Mardi 25 septembre 2018



Contacts presse

> Isabelle Girusse

Directrice de la communication et des relations institutionnelles
Tél. : 04 42 66 70 92 - Mobile : 06 07 45 16 27
isabelle.girusse@canal-de-provence.com

> Julien Rubio

Chargé de communication
Tél. : 04 42 66 73 11 - Mobile : 06 74 69 29 77
julien.rubio@canal-de-provence.com



Visite de chantier

Diversification et sécurisation de l'alimentation en eau des communes du Val de Durance



Sommaire

Déroulé de l'événement	2
Un projet notable, enjeux et objectifs	3
Les travaux.....	4
Prise en compte de l'environnement	8
La Société du Canal de Provence	9

Déroulé de l'événement



- 15H30 Accueil sur site.
- 15H30 – 15H40 Mot d'accueil par monsieur Bruno Vergobbi, Directeur général de la Société du Canal de Provence,

Présentation technique.
- 15H40 – 16H00 Visite du chantier.
- 16H00 – 16H15 Allocutions officielles :
- Monsieur Claude Cheilan, Maire de Vinon-sur-Verdon, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Var,
 - Monsieur Bernard Jeanmet-Péralta, Président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon, Maire de Manosque,
 - Monsieur Philippe Vitel, Président de la Société du Canal de Provence, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- 16H15 Rafrachissements.



Genèse du projet, une problématique de ressource

La commune de Manosque prélève une part importante d'eau destinée à être potabilisée dans la nappe d'accompagnement de la Durance. Du fait de son développement démographique et économique, les besoins en eau sont en croissance continue. La commune s'est donc rapidement inquiétée de ne pas sur-solliciter son point de prélèvement, ce qui aurait pu avoir pour conséquence des risques de migrations de polluants piégés dans les sédiments de la Durance situés en amont du point de prélèvement, provoquant une altération irréversible de la ressource.

Dans ce contexte, la commune de Manosque a sollicité la SCP en 2008 afin d'étudier la faisabilité d'avoir une alimentation complémentaire à partir de l'eau du Verdon et des aménagements du Canal de Provence.

En parallèle, le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence qui souhaitait élargir la réflexion concernant cette faisabilité à l'ensemble des communes du Val de Durance situées entre Corbières et Oraison, a commandé à la SCP un Avant-Projet (AVP) qui a conclu à la faisabilité technique de cet aménagement en définissant une première estimation des coûts.

Une solution retenue qui privilégie la diversification

L'ensemble des études réalisées a permis de mettre en évidence la nécessité pour la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération) de diversifier et sécuriser sa ressource en eau destinée à l'alimentation des communes du Val de Durance. Cette diversification pouvant s'effectuer par l'apport d'une nouvelle ressource, l'eau du Verdon, totalement indépendante de celles existantes et notamment de la Durance. Il n'y avait en effet pas d'autres solutions alternatives permettant de mobiliser une ressource en eau sécurisée d'un point de vue qualitatif et quantitatif (l'eau brute du Verdon transportée par les ouvrages fiables et performants de la SCP).



Présentation générale du projet

La SCP a conçu un projet d'adduction d'eau brute (diamètre 600mm) sur 12 km depuis Vinon-sur-Verdon jusqu'à Manosque pour livrer l'eau à la station de traitement de Pré-Combaux, à partir d'un raccordement sur son réseau existant.

Le projet comprend également :

- la rénovation de la station de pompage de Vinon-sur-Verdon située en tête des infrastructures de la SCP sur ce secteur. Cette rénovation a pour but d'augmenter la fiabilité de l'aménagement avec des équipements neufs (6 groupes de pompage de 254 l/s (400 kW), 2 transformateurs électriques de 1600 KVA et ensemble des équipements mécaniques, hydrauliques et électriques),
- la rénovation du réseau SCP en fonte grise de Pontoise (5km) situé à proximité immédiate de la nouvelle adduction. Ce réseau ancien devant être rénové, la SCP a saisi l'opportunité de la réalisation d'un nouveau réseau à proximité immédiate de ces réseaux anciens et fragiles pour remettre à neuf ces canalisations.

Objectifs de débits

Les débits de l'adduction ont été définis dans la convention de partenariat signée le 7 octobre 2014 entre la DLVA et la SCP, suivie de la signature d'un contrat de vente d'eau qui a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire de la DVLA en date du 20/03/2018 :

- 80 l/s au tarif normal à la mise en service, passant progressivement à 170 l/s à l'horizon 2030,
- 210 l/s au tarif secours à la mise en service, réduisant progressivement à 120 l/s à l'horizon 2030

Le débit global (tarif normal et secours) est égal à 290 l/s jusqu'à l'horizon 2030.

Pose des canalisations

L'adduction est constitué de tubes en acier de 12 m chacun assemblés par soudure. Environ un millier de tubes seront nécessaires pour l'ensemble du projet.



Tubes en acier de 12m

Pour la pose des canalisations, une emprise d'environ 12 mètres est nécessaire pour permettre le bardage des tuyaux, le tri des terres, la réalisation des tranchées, la pose et la soudure des canalisations ainsi que la circulation des engins. Sur certains tronçons, ces emprises sont réduites en fonction de contraintes locales.



Emprise des travaux

Franchissements

Le projet comprend huit franchissements importants de route dont la moitié sera réalisée en fonçage et les quatre autres en tranchée. Le franchissement de l'autoroute A51 se fera notamment par microtunnelier.

Le franchissement particulier de la Durance se fera à Manosque en encorbellement sous le tablier du futur pont sur la Durance en cours de construction par le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence.



Canalisation en encorbellement sous le pont de Manosque en construction

Le passage des gorges de Malakoff où la route est trop étroite pour permettre la pose d'une canalisation s'effectuera en cheminant dans les champs et le chemin forestier situé entre la RD4 et la Durance.

Pour la traversée du canal EDF à l'amont immédiat de la station de traitement de Près-Combaux à Manosque, la canalisation sera posée sur le bajoyer du pont existant.



Vue 3D de la future canalisation traversant le canal EDF

Autres réalisations :

- réalisation d'un poste de livraison dans l'emprise de la station de traitement de Près-Combaux, à l'extrémité de l'adduction,
- ouvrages ponctuels réalisés le long de l'adduction pour permettre son bon fonctionnement (sectionnement, ventouses, vidanges, équipements pour limiter les surpressions ou les dépressions...).

Planning :

- Etudes d'Avant-Projet réalisées sur la période 2012-2014,
- Etudes de projet sur la période 2015-2016,

- Recalage du calendrier de réalisation pour permettre une synchronisation avec le projet de nouveau pont routier de Manosque réalisé par Conseil Départemental et dont la mise en service est prévue à l'été 2019,
- Travaux de rénovation de la station de pompage de Vinon-sur-Verdon lors de l'hiver 2017-2018 avant les travaux de l'adduction,
- Démarches foncières de 2016 à 2018,
- Instruction des dossiers environnementaux et réglementaires réalisée en 2017 avec obtention des autorisations administratives début 2018,
- Consultation des entreprises pour les travaux de l'adduction en 2017,
- Réalisation des travaux de l'adduction de juin 2018 à novembre 2019,
- Mise en service de l'adduction prévue fin 2019.

Financements :

Rénovation de la station de pompage de Vinon-sur-Verdon et du réseau de Vinon-sur-Verdon :

- Montant de l'opération de rénovation de la station de pompage de Vinon-sur-Verdon : 1,5 M€HT
- Montant de l'opération de rénovation du réseau de Vinon sur Verdon : 800 k€
- Financement : SCP

Adduction entre Vinon-sur-Verdon et Manosque :

- Montant de l'opération: 10 M€ HT
- Financements : 20 % Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, 80% SCP

Entreprises intervenantes :

Rénovation de la station de pompage de Vinon-sur Verdon :

Groupement d'entreprises Eiffage Energie Méditerranée, Provence Alpes Canalisations et Roux TP avec pour mandataire Eiffage Energie Méditerranée.

Adduction Vinon-Manoque et Rénovation du réseau de pontoise :

- Groupement d'entreprises SADE et ENIT avec SADE mandataire du Groupement
- Sous-traitant principaux :
 - o GUIRAMAND (travaux de terrassement entre pontoise et Manosque)
 - o COZZI (travaux dans l'emprise du nouveau pont de Manosque)
 - o SAIT (calorifugeage des canalisations aériennes),
 - o LGI (soudures)
 - o MIDI FORAGE (fonçage à la tarière)
 - o MAX BERTRAND (Bardage)
 - o SOGETP13 (ouvrages de génie civil)
 - o EUROVIA (réfection de voiries)



Le projet est adapté pour limiter les impacts sur l'environnement, l'activité agricole, les propriétés foncières, la circulation routière, les réseaux existants dans le sous-sol. Le tracé a été positionné le long d'infrastructures existantes en longeant notamment les routes départementales en bordure de parcelle de manière à maintenir l'accessibilité aux zones cultivées et limiter la perte de zone cultivable notamment pendant les travaux. Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact accompagnée d'une enquête publique avec un avis favorable du commissaire enquêteur. Il a été autorisé par Déclaration de Projet de la Région, autorité concédante et par arrêtés préfectoraux.

Les enjeux environnementaux ont été identifiés dès les premières phases de conception du projet afin de pouvoir les intégrer dans les études de conception. Le tracé permet de limiter au maximum les impacts, mais un balisage spécifique est tout de même réalisé par un écologue sur les secteurs sensibles afin de garantir l'évitement. Pour les impacts résiduels, ils ont été limités au minimum par des mesures locales de réduction d'impacts, des mesures d'accompagnement, ou par l'adaptation du calendrier de réalisation des travaux.

Par exemple :

- Balisage de l'habitat du papillon Diane afin d'être préservé,
- Fauchage préventif de l'habitat du lézard Psammodrome d'Edwards afin de favoriser son déplacement avant les travaux,
- Limitation d'emprises et adaptation de la période de travaux pour les oiseaux protégés (Outarde canepetière, Pipit Rousseline, Alouette calandre et Alouette calandrelle),
- Suivi de chantier et contrôle de la remise en état du site piloté par un environnementaliste.



Lézard Psammodrome d'Edwards



LES CHIFFRES CLES DE LA SCP

60 ans d'expertise dans les métiers de l'eau
Un patrimoine hydraulique régional de **2,5 milliards €**
210 km de canaux de transports et de galeries
Plus de 5 000 km de réseau de distribution
4 barrages et plus de **80 réservoirs** de proximité
10 centres d'exploitation
220 Mm³ d'eau brute mobilisée chaque année
500 collaborateurs
500 clients dans plus de 40 pays
7 agences dans le monde

La Société du Canal de Provence, acteur de l'aménagement du territoire et du développement économique de la région provençale, conçoit, réalise et exploite depuis 60 ans des aménagements hydrauliques structurants et respectueux de l'environnement, en tant que concessionnaire de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. À ce titre, la Société du Canal de Provence gère un patrimoine hydraulique régional exceptionnel et mobilise principalement l'eau du Verdon pour l'acheminer et la distribuer sur l'ensemble du territoire provençal.

La SCP articule aujourd'hui son activité autour de 3 grandes activités :

- C'est une **entreprise publique concessionnaire de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur** qui affirme et poursuit sa mission de desserte et de sécurisation en eau de la Provence pour tous les usages,
- C'est aussi une **société de service** dans le domaine de l'eau, plus directement tournée vers les territoires ruraux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- C'est enfin une **société d'ingénierie** en capacité d'apporter des réponses aux enjeux complexes dans le domaine de l'eau en France mais aussi à l'international.

Le cœur de mission

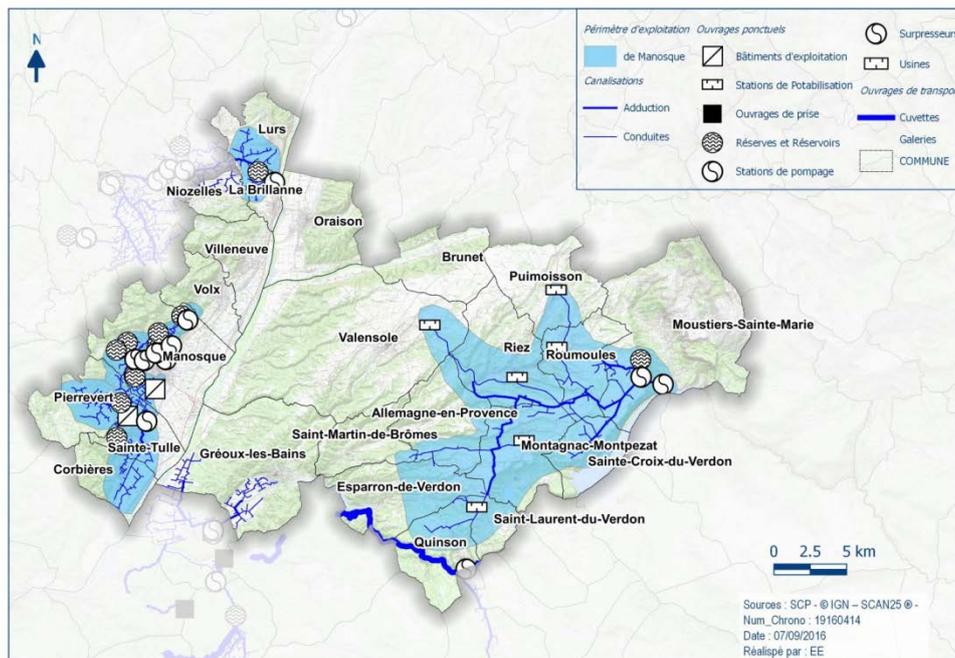
Alimenter au quotidien en eau brute, partiellement ou en totalité, 2 millions d'habitants, soit 40% de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1700 entreprises, 165 communes, 6 000 exploitations agricoles et 2 000 poteaux et postes incendie. En plus du service de l'eau qu'elle assure en région pour tous les usages auprès de ses clients industriels, ruraux et urbains, la SCP propose son savoir-faire en France et à l'international. Sa plus-value provient de sa capacité à prendre en compte les objectifs de développement durable dans la conception des ouvrages, de son expérience en tant qu'exploitant, et de ses compétences spécifiques en matière d'irrigation.

Le centre d'exploitation de la SCP à Manosque

Afin d'exploiter et d'entretenir l'ensemble des ouvrages des secteurs hydrauliques concernés, ces derniers sont placés sous la responsabilité du centre d'exploitation de Manosque qui assure une gestion quotidienne et de proximité, et garantit la continuité du service de l'eau.

Le périmètre d'exploitation

Il s'étend sur deux départements, principalement les Alpes de Haute-Provence mais aussi les Hautes-Alpes. Le centre d'exploitation intervient aussi sur le périmètre de l'affermage du SIIRF (Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier).



Carte du périmètre géré par la Société du Canal de Provence.

Les spécificités

Le positionnement du centre d'exploitation est différent de celui, plus courant, de concessionnaire de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. De par son contrat d'affermage avec le SIIRF, le centre a deux clients : le syndicat pour lequel il est fermier, et le consommateur final. Une autre spécificité réside dans le fait que les périmètres d'intervention sont morcelés et éloignés les uns des autres (jusqu'à 200km).

Le centre en chiffres

Nombre de collaborateurs : 11

Surface équipée : 8500ha

Nombre de client : 4500

Nombre de communes alimentées : 21

Postes : 2365

Bornes : 2250

Station de potabilisation : 6

Stations de pompages : 18

Minicentrale hydroélectrique sur torrent : 1

Barrage : 1

Réservoirs/réserves : 20

Dans le cadre de l'affermage du SIIRF : gestion de 850 postes et 700 bornes